



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ⵏⵉⵔⵉⵏⵉⵏⵉ ⵏ ⵎⵓⵔ ⵏ ⵔⵉⵔⵉⵏⵉⵏⵉ ⵏ ⵎⵓⵔ ⵏ ⵔⵉⵔⵉⵏⵉⵏⵉ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 23 avril 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information relative à l'émission par OCP SA d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement de coupon

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé, en date du 23 avril 2018, une note d'information relative à l'émission par OCP SA d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A Non cotée	Tranche B Cotée	Tranche C Non Cotée	Tranche D Non cotée	Tranche E Non cotée
Plafond	5 000 000 000 (cinq milliards) MAD				
Taux d'Intérêt	Révisable chaque 10 ans Pour les 10 premières années, le taux facial sera entre 4,03% et 4,23%.	Révisable annuellement. Pour la 1 ^{ère} année, le taux facial sera entre 3,00% et 3,20% .	Pour la première fois, révisable 15 ans jusqu'à la Première Date d'Option de Remboursement et au-delà révisable tous les 10 ans. Pour la première période de 15 ans, le taux facial sera entre 4,72% et 4,92%.	Révisable chaque 20 ans. Pour les 20 premières années, le taux facial sera entre 5,08% et 5,28%.	
Prime de risque	Entre 80 et 100 pbs		Entre 70 et 90 pbs	Entre 105 et 125 pbs	Entre 110 et 130 pbs
Maturité	Perpétuelle				
Première Date d'Option de Remboursement	Le 14 mai 2028	Le 14 mai 2028	Le 14 mai 2028	Le 14 mai 2033	Le 14 mai 2038
Négociabilité	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré	De gré à gré
Step-up	A compter du 14 mai 2028 un premier step-up de +25 points de base. A compter du 14 mai 2048, un step-up additionnel de +75 points de base			A compter du 14 mai 2033 un premier step-up de +25 points de base. A compter du 14 mai 2053, un step-up additionnel de +75 points de base.	A compter du 14 mai 2038, un step-up additionnel de +25 points de base. A compter du 14 mai 2058, un step-up additionnel de +75 points de base.
Méthode d'allocation	A la Française en fonction du nombre additionnel de points de base par rapport à la borne inférieure de l'intervalle de spread avec priorisation de la Tranche E puis D puis A et B puis C en cas d'égalité de points de base additionnels par rapport à la borne inférieure de l'intervalle de prime de risque proposé pour chaque Tranche.				

